

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° AS239

présenté par

Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
Mme Godard, M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 14**ANNEXE**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Au 1^{er} janvier 2025, les carrières des psychologues de la fonction publique hospitalière sont revalorisées par décret. Ce décret est pris après avis de l'Ordre national et des organisations représentatives de la profession. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à revaloriser les carrières des psychologues de la fonction publique hospitalière.

Alors que l'ensemble des corps de métier exerçant à l'hôpital auprès des patients ont bénéficié d'une revalorisation de leur déroulement de carrière dite « Ségur 2 », le Gouvernement a refusé d'y associer les psychologues dont l'activité de soins est pourtant essentielle.

Il en résulte aujourd'hui un décrochage aggravé des rémunérations de ces professionnels diplômés au minimum à bac+5, qui se retrouvent moins rémunérés que leurs collègues de niveau bac+3 voire de niveau bac ou équivalent.

Dans un contexte où les psychologues se tournent désormais majoritairement vers le secteur libéral, il apparaît urgent de redonner de l'attractivité à l'exercice de leur métier à l'hôpital.